

Les aides financières à l'apprentissage

Un apprenant en contrat d'apprentissage perçoit un salaire calculé en pourcentage du SMIC. Ce montant évolue selon l'âge de l'étudiant, son nombre d'année en contrat d'apprentissage mais aussi selon les conventions collectives de l'entreprise.

Pour l'année 2026, l'État maintient son soutien à l'alternance avec des aides financières allant de 750 € à 5 000 € par contrat, selon la taille de l'entreprise et le niveau de diplôme préparé (du CAP au Master).

Note : Une aide spécifique jusqu'à 6 000 € est également disponible pour le recrutement d'un apprenti reconnu travailleur handicapé (RQTH).



SALAIRE MINIMUM BRUT EN % DU SMIC (SMIC mensuel brut au 1er janvier 2025 : 1 801.80 €)

	MOINS DE 18 ANS % du SMIC - Montant brut	DE 18 À 20 ANS % du SMIC - Montant brut	DE 21 À 25 ANS % du SMIC - Montant brut	PLUS DE 26 ANS % du SMIC - Montant brut
1ÈRE ANNÉE	27% 492.22€	43% 783.90€	53% 966.21€	100% 1823.03€
2ÈME ANNÉE	39% 710.98€	51% 929.75€	61% 1112.05€	100% 1823.03€
3ÈME ANNÉE	55% 1002.67€	67% 1221.43€	78% 1421.97€	100% 1823.03€

EXONÉRATION DES CHARGES

EXONÉRATION DE CHARGES SOCIALES

JUSQU'À 1,6 SMIC

AIDE À L'APPRENTISSAGE

LA 1ÈRE ANNÉE,
STRUCTURES DE -250
SALARIÉS

**DE 18 À 29 ANS :
DE 4500 À 6000 €**

AIDE AU TUTORAT

STRUCTURES DE -11
SALARIÉS, FORMATION
MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

**JUSQU'À 1000€
SUR 10 MOIS**

AIDE AU 1ER ÉQUIPEMENT

AIDE AUX FRAIS ANNEXES (OPCO)

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Jusqu'à 500€